



Coordination et Pilotage

Projet :

Soutenu par l'ARS, validé par une convention sur l'exercice 2021/2022

Territoire d'intervention :

Le département de l'Ain

Typologie de l'action :

Faciliter la coordination territoriale des professionnels ou structures intervenant auprès de personnes en situation d'incurie

Equipe d'intervention :

La référente Incurie

Public concerné :

Pour le volet Formation :

- ✓ Tous professionnels intervenant au domicile ou auprès des usagers, travailleurs sociaux (CD01, CCAS), milieu médical (AS hôpitaux, équipes mobiles...), pompiers, forces de l'ordre, mandataires judiciaires, élus, bailleurs sociaux...

Pour le volet Coordination des situations d'incurie :

- ✓ Personnes en souffrance psychique dont la situation d'incurie est installée depuis longtemps,
- ✓ Personnes en situation de repli sur elles-mêmes, en rupture de soins ou en vieillissement,
- ✓ Personnes se singularisant par une «non-demande» avec mise en échec des interventions sociales,
- ✓ Locataires du parc privé ou public et propriétaires occupants

L'incurie, de quoi parle-t-on ?

« L'incurie désigne essentiellement le fait pour une personne donnée d'apporter trop peu de soins à ce qui la concerne.

Elle est à rapprocher d'un certain abandon de soi, du soin porté à soi.

Elle peut concerner l'état de la personne elle-même (son apparence, sa propreté et son hygiène, d'éventuels soins médicaux nécessaires au maintien de sa santé), mais aussi son environnement, et en particulier son habitat.

Elle peut constituer un signe non spécifique dans plusieurs tableaux pathologiques tels que la démence, le syndrome dépressif, la schizophrénie... »

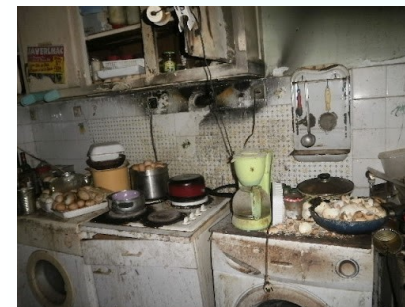
(L'incurie dans l'habitat, Nicolas MERYGLOD, 2007)

VILHOP'AIN

33 rue de l'Europe
01960 PERONNAS

Téléphone : 04.74.22.04.31
Courriel : info@soutiaain.fr

Prise en charge des situations d'incurie dans l'Habitat



vilhop Ain

Un Ancrage et un Maillage Territorial

⇒ Prospective territoriale

- Identifier les professionnels
- Clarifier les liens avec l'ensemble des services clés
- Identifier les instances liées aux politiques locales
- Mise en œuvre des étapes de mutualisation des connaissances, de coopération, de collaboration et de coordination

⇒ Coordination départementale

- ✓ Participation aux instances, PDLHI, CCAPEX
- ✓ Participation aux regroupements existants (CPR, CLSM, ...)

⇒ Dynamique de coopération territoriale

- ◇ Mise en place d'un Comité Technique Opérationnel sur les territoires
- ◇ Protocole d'intervention
- ◇ Convention partenariale
- ◇ Autre besoin, Annuaire...

Information, Sensibilisation, Formation

Module et/ou session d'information / sensibilisation :

Objectif : Bonnes pratiques et postures professionnelles préconisées

Organisation : Webinaire et session d'information en présentiel

Public visé : Elus, travailleurs sociaux du CD, de la CAF, des établissements de santé, associations d'insertion et d'hébergement, bailleurs sociaux, mandataires judiciaires, SAAD, IDE, MDPH, équipes mobiles...



DIHAL, agir face aux situations d'incurie dans le logement, Octobre 2013

Appui aux acteurs, Coordination, Expertise Incurie

Situation complexe avec suspicion d'incurie

Principe :

La coordination favorise la synergie entre acteurs par la proposition de moyens pour un partenariat actif et productif afin d'éviter une prise en charge isolée de la situation.

Modalités de prise en charge (en coopération avec les acteurs privilégiés) :

- ↳ Sollicitation du référent incurie
- ↳ Analyse de la situation complexe
- ↳ Réunion de concertation pluridisciplinaire
- ↳ Processus de désencombrement
- ↳ Prévention de la récurrence

La réalisation de ce projet permettra aux acteurs:

- de travailler en pluridisciplinarité collaborative et en transversalité
- de monter en compétence sur cette thématique afin qu'ils soient à l'aise dans l'approche et la prise en charge des situations